



MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 05 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 17
VOTANTS : 20

Le **mardi 11 avril 2023**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Mr PERCIK Patrick, Maire.

M. DE MATOS Gilbert, Mme BOGHE Fabienne, Mme PIOT Valérie, M. PETER Jean-Pierre, M. LEPROUST Thierry, Adjoint au Maire

M. BLANCHARD Maurice, M. DELAVALX Jean-Claude, Mme MISZCZAK Brigitte, M. WILLART Stéphane, Mme MICHARD Céline, M. NASSAU Frédéric, Mme MICHALOWSKI Sylvie, M. GRANDMAIRE Serge, M. BOULANGER Yvan, Mme BOURGEOIS Bénédicte, M. PEROCHEAU Sébastien, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme GAPPINI Valérie pouvoir à M. DE MATOS Gilbert
M. PAILLER Hervé pouvoir à M. BOULANGER Yvan
Mme BIRON Nolwenn pouvoir à Mme BOGHE Fabienne

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DUTARTRE Sonia
Mme FOULON Patricia
M. NYSSSEN Alrick

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia

M. WILLART Stéphane a été élu secrétaire de séance.

N° 1606 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE

Le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice 2022 :	4 220 096.30 €
- Dépenses de l'exercice 2022 :	2 625 549.01 €

Excédent de clôture 2022	1 594 547.29 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice 2022 :	2 338 102.32 €
- Dépenses de l'exercice 2022 :	2 554 167.08 €

- Deficit d'investissement 2022 :	- 216 064.76 €
- RAR 2022 Recettes :	858 256.43 €
- RAR 2022 Dépenses :	281 028.64 €

	577 227.79 €
Excédent de clôture 2022 :	361 163.03 €

Résultat cumulé de l'exercice 2022 : 1 955 710.32 €

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte administratif 2022 de la Commune qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture 2022 de **1 955 710.32 €**

Monsieur DELAVAUX Jean-Claude, doyen d'âge, est désigné comme Président de séance pour débattre du compte administratif, après quoi Monsieur le Maire se retire.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le compte administratif 2022 de la Commune qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture 2022 de **1 955 710.32 €€**

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



CERTIFIE EXECUTOIRE
Reçu en Préfecture,
Le
Publié le
Le Maire,